

DELIBERATION N° 14/2024

Recrutement vacataire médecin

Le **02 avril 2024 à 10h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 11
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET, Madame Carole CHAUVET

Avaient donné pouvoir :

Madame Muriel MULLER a donné pouvoir à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Chantal EYEMOUD a donné pouvoir à Madame Martine GARCIN
Monsieur Maurice CHAUTANT a donné pouvoir à Monsieur Joel BONNAFFOUX
Monsieur François CHARPIOT a donné pouvoir à madame Bernadette SAUDEMONT

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n84-53 du 26 janvier 1984;

LE PRESIDENT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de recruter un médecin de prévention vacataire afin d'effectuer les visites médicales (en présentiel et à distance) et pourra intervenir dans le cadre du 1/3 temps médical pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il est proposé également aux membres du Conseil d'Administration que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 114 € brut à l'heure auquel s'ajouteront les frais de déplacement du médecin pour venir réaliser sa mission au CDG 05 selon les modalités du Décret n°2006-781 et du Décret n°2001-654.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver les propositions du Président
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait à Gap, le 02 avril 2024

Le Président



Marcel CANNAT